



### A retenir

#### Pêcher

**Oïdium** : Forte pression sur jeune verger de pêcher.

#### Toutes espèces

**Lécanium du cornouiller** : stade L1 – L2.

**Plomb parasitaire** : éliminer les rameaux voir arbres contaminés dès la fin des chantiers de récolte

### SOMMAIRE

Toutes espèces

Pêcher

Prunier

Prévision météo

Liens utiles

**ANIMATEUR FILIERE** : Joëlle  
HENNEMANN CDA2B

**Structures partenaires** : CA  
2B, CRA, FREDON, CANICO,  
exploitant observateur.

#### Directeur de publication :

Joseph COLOMBANI  
Président de la Chambre  
d'Agriculture de Corse  
15 Avenue Jean Zuccarelli  
20200 BASTIA  
Tel : 04 95 32 84 40  
Fax : 04 95 32 84 43

<http://www.cra-corse.fr/>

**Crédit photo** : CRA, CANICO

**ÉCOPHYTO**  
RÉDUIRE ET AMÉLIORER  
L'UTILISATION DES PHYTOS

Action pilotée par le  
Ministère chargé de  
l'agriculture, avec l'appui  
financier de l'Office  
National de l'Eau et des  
Milieux Aquatiques, par les  
crédits issus de la  
redevance pour pollutions  
diffuses attribués au  
financement du plan  
ÉCOPHYTO.

## TOUTES ESPECES

### • Pou de San José (*Diaspidiotus perniciosus*)

Fin de la migration des larves sur les jeunes rameaux

**Évaluation du risque** : surveiller les vergers.

### • Lécanium du cornouiller (*Parthenolecanium corni*)

Les stades L1 et L2 sur feuilles le long de la nervure (photo 1) sont présentes sur pêchers sur les secteurs de Casinca et San Giulianu. Sur raisin de table, quelques foyers sont toujours présents mais avec des niveaux de populations très faibles.

**Évaluation du risque** : forte sur les foyers existants



Photo 1 : larves L1 sur feuille au niveau de la nervure

### • Cochenille blanche du murier (*Pseudaulacaspis pentagona*)

L'essaimage de la 3<sup>ème</sup> génération débute. Peu de foyers sont observés sur les parcelles de référence.

**Évaluation du risque** : surveiller les vergers

### • Maladie de conservation (*Monilia* : *M. laxa* ; *M. fructigena*)

Les conditions climatiques sur la période estivale ont été favorables aux champignons avec des dégâts significatifs lors de la récolte.

**Mesure prophylactique** : lors de la taille d'hiver, éliminer les momies pour limiter les risques de contaminations la saison prochaine.

**Évaluation du risque** : fin de la période à risque avec la fin des récoltes

- **Cératite (*Ceratitis capitata*)**

Sur les dernières parcelles non récoltées, le niveau de captures reste élevé.

**Évaluation du risque** : fin de la période à risque avec la fin des récoltes.

- **Plomb parasitaire (*Stereum purpureum*)**

Des arbres présentant les symptômes (coloration vert argenté du feuillage) (photos 2 et 3) ont été observés dès le début de saison. Selon les vergers, le pourcentage de dégâts a évolué depuis l'apparition des premiers arbres touchés les saisons précédentes.

**Mesure prophylactique** : avant la chute des feuilles, repérer les arbres atteints, les éliminer et les brûler afin de limiter les risques de contamination lors de la taille d'hiver. Désinfecter les outils de taille entre chaque arbre.



Photo 2 : symptôme de plomb sur abricotier



Photo 3 : Arbres atteints par le plomb

## PECHER

---

- **Stade phénologique**

Récolte.

- **Oïdium (*Podosphaera pannosa* = *Sphaerotheca pannosa*)**

Les jeunes pousses dans les jeunes plantations sont fortement contaminées. Sur une parcelle flottante, on observe une défoliation précoce des parties terminales des jeunes rameaux (photos 4 et 5).

**Évaluation du risque** : La pression reste forte.



Photo 4 : défoliation précoce des jeunes rameaux



Photo 5 : développement du champignon sur jeunes rameaux

## PRUNIER

- **Stade phénologique**

Fin des chantiers de récolte

- **Puceron vert (*Brachicaudus helichrysi*)**

De nouveaux foyers de pucerons ont été observés sur les 2 secteurs de production.

**Évaluation du risque** : surveiller les jeunes plantations.

## PREVISION METEO (Source Météo France)

	Samedi 13 sept	Dimanche 14 sept	Lundi 15 sept	Mardi 16 sept	Mercredi 17 sept	Jeudi 18 sept	Vendredi 18 sept	Samedi 19 sept	Dimanche 20 sept
Haute Corse / Corse du Sud									
				Vent d'Est aux extrémités		Vent de Sud-Est	Pas d'amélioration		

## LIENS UTILES

- En cas de suspicion de détection d'organismes nuisibles réglementés, le mode opératoire à suivre est décrit dans la note nationale que vous pouvez consulter avec le lien cités ci-dessous.
- **Note Nationale Ambrosie** : L'ambrosie est susceptible d'être observée en Corse. Chaque année, quelques échappées ponctuelles de l'espèce sont signalées au Conservatoire Botanique National de Corse (CBNC) qui maintient une veille active au niveau régional sur les espèces invasives. En cas de présence effective de l'espèce, les plants sont immédiatement détruits par le CBNC qui maintient alors une surveillance de la zone durant les années suivantes.  
La dernière observation de l'espèce remonte au printemps dernier et la totalité des individus a été arraché. Si vous possédez des informations sur la présence avérée de l'espèce, contacter Y. Petit au CBNC au 04 95 34 55 64 - [petit@oec.fr](mailto:petit@oec.fr).

### Organisme Nuisible Réglementé

Alerte concernant la bactérie *Xylella fastidiosa*, pathogène responsable de la maladie de Pierce. En octobre 2013 en Italie, des foyers ont été détectés sur **oliviers**, lauriers roses, amandiers et chênes, provoquant un dessèchement du feuillage et un déclin rapide du végétal.

**En cas de suspicion, prévenir la DDCSPP (Haute-Corse : 04 95 58 50 50 / 04 95 58 51 32 - Corse du sud : 04 95 50 39 40 / 04 95 50 50 17) ou la FREDON (04 95 26 68 81).**

Pour plus d'informations pour la reconnaissance des symptômes, cliquez sur le lien ci-dessous.

[http://www.cra-corse.fr/no\\_cache/bulletins-sante-du-vegetal/notes-nationales.html](http://www.cra-corse.fr/no_cache/bulletins-sante-du-vegetal/notes-nationales.html)

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut être transposée telle quelle à la parcelle. La chambre d'Agriculture de Corse dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par l'exploitant et les invite à prendre toutes les décisions pour la protection de leurs cultures sur la base d'observations qu'ils auront réalisés sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques ou de conseils obtenus auprès des techniciens.